

RADEEMA, des programmes ambitieux sans augmentation des tarifs de consommation

3 Milliards 400 Millions de Dirhams réalisés sur la période 2006 – 2011

et **2 Milliards 364 Millions de Dirhams** prévus pour 2012-2016



Le conseil d'administration de la **Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech** réuni en session ordinaire le **17 Novembre 2011** a approuvé à l'unanimité le budget d'investissement et de fonctionnement de l'exercice **2012** ainsi que le **plan stratégique 2012 -2016**. Il a aussi enregistré par ailleurs avec pleine satisfaction, la progression continue des investissements et des résultats financiers et techniques performants réalisés pendant les dernières années .

Plan Stratégique 2012 - 2016

Le budget alloué au plan stratégique 2012 – 2016, établi sur la base des recommandations des Schémas Directeurs, est évalué à **2 Milliard 364 Millions de Dirhams**, réparti comme suit:

Assainissement

1 206

Eau Potable

621

Électricité

537

En Million de DHS

Les principaux objectifs de ce plan très ambitieux visent à :

- Garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable et en électricité ;
- Assurer la continuité des services ;
- Améliorer la qualité des services rendus aux clients ;
- Protéger l'environnement ;
- Lutter contre les inondations ;

- Assurer le traitement et la réutilisation des eaux usées ;
- Généraliser l'accès des citoyens aux services d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide notamment dans le cadre de l'INDH ;
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable et d'électricité ;
- Améliorer les performances techniques et de gestion ;
- Assurer l'équilibre économique et financier de la Régie.

Budget d'Investissement 2012

En continuation des actions déjà engagées dans le cadre du plan d'urgence et du contrat de programme, la Régie a programmé un budget d'investissement arrêté au titre de l'exercice 2012 à un montant prévisionnel de plus de **811 Millions de Dirhams**, réparti comme suit :

Assainissement

404

Eau Potable

211

Électricité

196

En Million de DHS

La RADEEMA envisage, durant le prochain exercice 2012, la poursuite de ses programmes de réhabilitation et de renforcement des infrastructures des 03 secteurs. En effet, le secteur de l'Electricité se démarquera par la mise en service de grands projets tels que le poste Annakhil et le lancement des études relatives à la création d'un nouveau poste 60 / 20 Kv. Le secteur de l'eau connaîtra également le renforcement du réseau par l'achèvement des travaux des ceintures Sud Ouest et Sud Est ainsi que la conduite Annakhil. L'amélioration du rendement reste parmi les premières préoccupations de la Régie. Les principaux projets concernent particulièrement le renouvellement des réseaux Eau et Electricité, des branchements et des compteurs ainsi que la réalisation d'un centre commun de téléconduite des réseaux.

Quant au secteur de l'assainissement, la RADEEMA a consacré environ 50% de son budget d'investissement à l'amélioration des conditions sanitaires de la ville de Marrakech. Plus de 400 Millions de Dirhams seront engagés pour la réalisation de grands projets, notamment la valorisation des boues de la STEP, la poursuite des travaux complémentaires du réseau de réutilisation ainsi que le renforcement de la capacité de pré traitement de la station d'épuration des eaux usées.

Sur le niveau organisationnel et de gestion, l'exercice 2012 connaîtra la concrétisation d'ambitieux programmes, notamment le passage au nouveau régime d'allocation de retraite RCAR, la mise en œuvre du Système de Management Intégré (Qualité – Sécurité – Environnement) ainsi que le déploiement du Système d'Information Géographique (SIG).

L'amélioration de la gestion de la relation clientèle reste également un défis majeur pour la RADEEMA. Plusieurs projets sont programmés à cet effet, dont notamment la diversification des modes de paiement (GAB, CMI, Internet ou via les terminaux de paiement mobile...), ainsi que le renforcement des canaux de communication.

Le transfert du Régime CCR vers le RCAR, une modernisation du régime d'allocation des retraites et une sauvegarde des acquis

Conformément au **Dahir n°1-77-216 du 4 Octobre 1977 dans son article 2** imposant l'obligation aux établissements et entreprises publiques soumis au contrôle financier de l'Etat prévu par le Dahir du 14 Avril 1960 d'adhérer au RCAR et suite à **la fermeture du régime CCR en 2001**, une réflexion a été menée par la RADEEMA sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Economie et des finances, en concertation avec toutes les parties concernées, afin d'opter pour le régime collectif d'allocation de Retraite (RCAR), accompagné du régime complémentaire RECORE. Consciente des enjeux sociaux et économiques de ce passage, la RADEEMA s'est lancée dans un débat avec les différents partenaires afin de garantir un système pérenne permettant de préserver les droits acquis statutaires tant des agents en activité que des pensionnés. Par ailleurs, et compte tenu des arriérés cumulés, ce transfert a généré pour la RADEEMA une enveloppe d'environ 1.2 Milliards de Dirhams. Un emprunt de 800 millions de Dirhams a été contracté à cet effet auprès des banques nationales, le reste a été financé par les propres fonds de la Régie.

Principales réalisations

L'enveloppe globale consolidée des investissements réalisés ou entamés au titre de la période 2006 - 2011 est de l'ordre de **3 Milliards 421 Millions de Dirhams** dont **762 Millions** pour l'exercice 2011, avec **un taux de réalisation de 70%** par rapport au budget prévisionnel.

Les actions engagées en 2011 ont eu un impact positif et certain sur le plan environnemental et écologique et ont contribué à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des citoyens et à la résolution de

sérieux problèmes notamment sur le plan technique en améliorant d'une manière étendue la sécurisation de l'alimentation afin d'assurer la continuité des services et d'accompagner la dynamique inédite que connaît la ville.

Assainissement

552

Eau Potable

110

Électricité

100

En Million de DHS

L'Opération des Branchements Sociaux, Une étape importante dans le processus de Développement Durable

Depuis plus de 5 ans, la RADEEMA multiplie les démarches en vue de renforcer son positionnement comme entreprise citoyenne au service des habitants de la ville de Marrakech.

Ainsi, et pour être en phase avec l'INDH, la RADEEMA a su faire évoluer ses méthodes et son organisation vers des missions d'ordre social pour généraliser l'accès aux services de base (eau potable, assainissement liquide et l'électricité) dans les quartiers insalubres et de trouver des solutions techniques et financières adaptées à ces cas spécifiques.

Cette mission sociale est affirmée depuis le 06 Septembre 2011, par le lancement de l'opération des branchements sociaux qui consiste à faire bénéficier les foyers démunis de services de la RADEEMA. Cette opération permet au client de bénéficier de service de la Régie avec moindre coût :

Branchement eau : 2000 TTC

Branchement assainissement : 7200 TTC

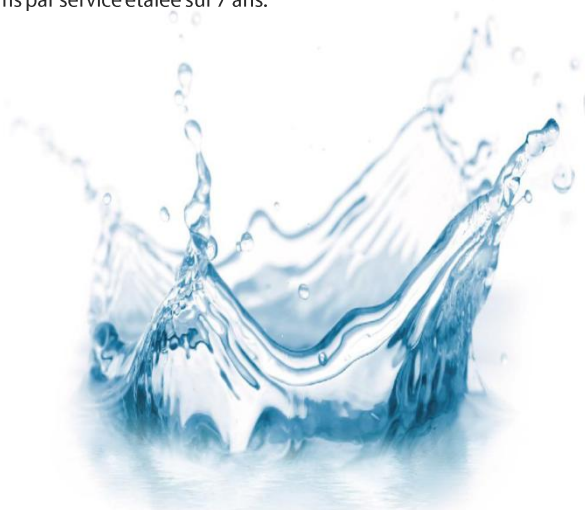
Branchement électricité : 2500 TTC

Avec l'octroi des facilités de paiement sur **60 mois et sans intérêt sur l'échancier.**

A noter que les objectifs de ce plan ambitieux, étalés initialement sur la période de deux ans (2011 - 2013), ont été en grande partie concrétisés courant les deux mois qui ont suivi le lancement de l'opération.

RADEEMA, un acteur engagé dans l'INDH

Dans le cadre de cette initiative et durant la période 2006 - 2011, plus de 20 Douars dont plus de 7000 foyers ont bénéficié de l'accès aux services de l'électricité, l'eau potable et l'assainissement liquide. Les bénéficiaires sont exonérés de toutes les participations et payent uniquement les frais de branchement aux différents réseaux avec une contribution mensuelle de 43,33 Dirhams par service étalée sur 7 ans.



Indicateurs financiers prévisionnels 2011

Chiffre d'Affaires

1800
MDH

Valeur Ajoutée

759
MDH

Excédent Brut
d'Exploitation

582
MDH

Résultat
Net

230
MDH

C.A.F

448
MDH

Ces indicateurs assez importants justifient la rentabilité de la Régie et confirment sa capacité d'autofinancement, sa solvabilité, sa liquidité et sa faculté à honorer les éventuels emprunts.

www.radeema.ma

080 2000 123